

PREVENTION CAMBRIOLAGE

ACTION POLICE VEILLE

La Zone de Police de Gaume offre un service GRATUIT aux personnes qui quittent leur habitation pour une durée minimale de 5 jours. Vous pouvez compléter le formulaire de demande de surveillance sur notre site Internet.

Vous partez en vacances?

Alors dans ce cas :

- Verrouillez correctement portes et fenêtres. Vérifiez la solidité de celles-ci
- Vérifiez tous les accès possibles à votre habitation (soubirail, grille,...)
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur signalant votre absence
- Ne donnez pas l'impression que votre maison est inhabitée
- Faites vider votre boîte aux lettres régulièrement par une personne de confiance
- Prévenez vos voisins de votre départ et demandez-leur de veiller sur votre domicile
- Placez des minuteries pour vos luminaires (on en trouve dans la plupart des magasins de bricolage ou d'électricité)
- Ne gardez pas de fortes sommes d'argent ou objets de valeur à votre domicile
- Déposez bijoux et objets de valeur dans un coffre bancaire
- Il est particulièrement utile de marquer vos objets de valeur à l'aide d'un code
- L'identification sera facilitée en cas de vol. Notez la marque, les numéros de série et toutes les particularités de vos objets de valeurs. Photographiez-les

Avant votre départ, vous pouvez demander la surveillance gratuite de votre habitation durant votre période de vacances

- Via le site www.policedegaume.be (au moins 10 jours avant votre date de départ)
- En vous rendant auprès d'un des postes de police de notre zone.